

L'ASSURE

Raison sociale : YELLOW IT CONSULTING – N/A
Adresse : 22 rue Président Wilson
92300 Levallois Perret

LE CONTRAT

Numéro de contrat : HCYBR200048
Type : Cybercriminalité
L'assureur : HISCOX SA, entreprise d'assurance, dont le siège social est situé 35 F avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés du Grand Duché du Luxembourg sous le n°B217018, agréée par le Commissariat aux assurances (CAA), agissant en France en liberté d'établissement par l'intermédiaire de sa succursale située 38 avenue de l'Opéra, Paris 75002 et immatriculée au RCS Paris sous le n°833 546 989.
Composition du contrat : Présentes conditions particulières
Conditions générales : CG CyberClear n° CD0316
Période de garantie : Du 20/12/2023 au 19/12/2024

PERIMETRE ASSURE

Secteur d'activité : 62.02A, Conseil en systèmes et logiciels informatiques
Territorialité (juridiction/loi applicable) : Monde entier hors USA/Canada

CLAUSES SPECIFIQUES

L'Assuré déclare:

1. Avoir déployé l'authentification multifacteur pour les accès à distance à son système d'information
2. Que les accès à distance au système d'information ne se font pas sans VPN
3. Former régulièrement ses salariés au phishing
4. Procéder à des sauvegardes régulières, testées et déconnectées du réseau

TABLEAU DES GARANTIES

Plafond général de garantie du contrat	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Les sous-limites de garantie suivantes font partie intégrante du plafond de garantie accordé au titre de la présente police , tel qu'indiqué ci-dessus, auquel elles ne s'ajoutent pas.	
ASSISTANCE	
Etendue des garanties	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Dont	
Expert en sécurité informatique	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Avocat	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Communication de crise	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Récupération de données	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Dommages subis par l'assuré	
Etendue des garanties	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Dont	
Frais de notification d'une violation de données personnelles	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Centre d'appel	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Identity / credit monitoring	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Perte de marge brute d'exploitation	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Frais supplémentaires d'exploitation	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Atteinte aux données confidentielles	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Dommages causés à des tiers	
Etendue des garanties	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Dont	
Dommages & intérêts	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Frais de défense	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Mesures correctives	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Enquêtes administratives	
Etendue des garanties	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Dont	
Amendes administratives	500 000 € par période d'assurance et par sinistre
Amendes PCI DSS	500 000 € par période d'assurance et par sinistre
Frais de défense	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Garanties optionnelles	
Cyber-extorsion	1 000 000 € par période d'assurance et par sinistre
Cyber-fraude	50 000 € par période d'assurance et par sinistre
Piratage téléphonique	35 000 € par période d'assurance et par sinistre

Fait le 20/11/2023

Pour la compagnie, par délégation



Benoit Salembier

Président Add Value Assurances